

# Contrat de location

**Commune de Lacoste**

**Contrat de location de la salle de**

**Entre :**

La Commune de Lacoste représentée par son Maire :

Mr Marc CARAYON  
Mairie de Lacoste  
6 rue de la Mairie  
34800 LACOSTE

**D'une part,**

Et le Réservataire :

Nom et Prénom :

Représentant de : .....

Adresse :

.....  
.....

Téléphone fixe : .....

Téléphone portable : .....

Adresse email : .....

**D'autre part, Il a été dit et convenu ce qui suit :**

La salle polyvalente de la commune de Lacoste est louée au réservataire susnommé pour la période du .....

En vue de la tenue de l'événement suivant : .....

**1 – Conditions de paiement :**

Le montant de la location pour la période retenue est égale à ...€

Des cautions particulières sont requises, et seront restituées en l'absence de problème :

-500 euros pour les dégradations matérielles

-200 euros pour la propreté

- 500 euros en cas de bruit tardif ayant généré une plainte du voisinage.

(cf règlement intérieur article 10)

L'ensemble de ces sommes sont réglées par chèques séparés libellés à l'ordre du Trésor Public.

**2 – Etat des lieux :**

L'état des lieux d'entrée et la remise des clefs se feront suivant les horaires fixés,

L'état des lieux de sortie et de restitution des clefs se feront également suivant les horaires convenus.

**3 – Conditions particulières de location :**

Le réservataire **déclare connaître les lieux** pour les avoir entièrement visités.

Il déclare également **avoir eu transmission du règlement intérieur** de la salle tel qu'il a été adopté par délibération du Conseil Municipal de Lacoste. **Il reconnaît en avoir pris connaissance et approuvé pour ce qui concerne l'événement qu'il envisage de réaliser, l'ensemble de ses dispositions.**

**A ce titre, et de façon non exhaustive, le réservataire s'engage notamment :**

- à ne pas dépasser le nombre maximum de personnes admis soit 80. Le réservataire s'engage à ne pas déroger, **même de façon temporaire**, à cet impératif de sécurité.
- à n'apporter de quelque manière que ce soit **aucune perturbation à l'encontre du voisinage, en s'obligeant à limiter le volume acoustique** de la sonorisation et à maintenir les portes et fenêtres fermées lors de l'utilisation de la dite sonorisation.

**Le réservataire déclare se porter garant de la stricte application de ces mesures**

**Le réservataire s'engage également à utiliser les locaux désignés pour la manifestation déclarée ci-dessus, et à les remettre en état après utilisation au même titre que l'ensemble du mobilier ou des accessoires mis à sa disposition.**

**Il autorise tout représentant de la municipalité à accéder à la salle louée afin de contrôler le plein respect des dispositions auxquelles il aura souscrit.**

#### **4 : Remboursement des cautions**

Les cautions ne seront pas ou seront partiellement restituées :

- en cas d'utilisation non conforme au règlement intérieur. Ainsi, et sans préjuger d'une possibilité de poursuite pénale, les nuisances intempestives comme la sonorisation excessive, l'émergence sonore trop forte, le cris et allers et venues dans le village, coup de klaxon..etc .. , entraîneront de fait la non restitution de la caution.
- en cas de dégradations même involontaires de matériel ou des locaux ;
- en cas de perte de clefs nécessitant leur remplacement voire le remplacement des serrures.
- En cas de défaut d'un nettoyage effectif de la salle, de ses abords et de l'ensemble des accessoires mis à disposition.

Si le total de la caution s'avérait insuffisant pour pallier les frais engagés par la Commune pour la remise en état des lieux, réparations diverses ou remplacement des matériels ou objets devenus défectueux, le différentiel à payer restera à la charge du réservataire, ce dernier s'engage expressément à procéder au remboursement des sommes dues dès réception de la facture détaillée ou de l'état des frais.

#### **5 : Mesures de Sécurité**

**Le réservataire** reconnaît avoir constaté l'emplacement des moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, robinet...etc ...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

#### **6 : Responsabilité**

Dans l'exécution du présent contrat, **le réservataire** déclare engager sa responsabilité civile ou celle de l'organisme pour lequel il intervient. Il a fourni à cet effet un justificatif d'assurance/ responsabilité civile pour le temps de la location de la salle. La présence de Monsieur le Maire ou de son représentant n'est pas obligatoire pendant l'occupation des locaux.

**Fait à Lacoste en deux exemplaires sur 3 pages**

Le .....

**Pour accord sur le respect des conditions énumérées (paraphe de chaque page et signature précédée de la mention manuscrite : « lu et approuvé, bon pour acceptation »)**

**Le Maire**

**Le réservataire**

**Les responsables du réservataire nominativement désignés avec le n° de téléphone permettant de les joindre pendant la location :**

**Mr, Mme, Melle .....Tel .....**

**Mr, Mme, Melle .....Tel .....**

**Mr, Mme, Melle .....Tel .....**